

## **DÉROGATIONS INTERNES**

Vous souhaitez inscrire votre enfant hors de votre périmètre scolaire (La Ferrage/Les Prés)

- 1°) Compléter la fiche de demande de « Dérogation Interne » disponible en Mairie ou sur le site internet de la commune <a href="http://www.saintjeannet.com">http://www.saintjeannet.com</a> (Rubrique ENFANCE/JEUNESSE // Inscriptions scolaires).
- 2°) Déposer en Mairie ou envoyer par mail à <u>enfancejeunesse@saintjeannet.com</u> le dossier accompagné des justificatifs demandés (tout dossier incomplet ne sera pas traité)
- **3°) Après avis de la commission** une notification vous sera adressée par mail (avis favorable ou défavorable).

## **DEROGATIONS EXTERNES Doc 1**

Vous résidez à Saint-Jeannet et vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre commune.

- 1°) Compléter la fiche de demande de « Dérogation Externe Doc 1 » disponible en Mairie ou sur le site internet de la commune <a href="http://www.saintjeannet.com">http://www.saintjeannet.com</a> (Rubrique ENFANCE/JEUNESSE // Inscriptions scolaires).
- 2°) Déposer en Mairie ou envoyer par mail à <u>enfancejeunesse@saintjeannet.com</u> le dossier accompagné des justificatifs demandés (tout dossier incomplet ne sera pas traité).
- **3°) Après avis de la commission** une notification vous sera adressée par mail, (avis favorable ou défavorable), par la commune de Saint-Jeannet.

## **DEROGATIONS EXTERNES Doc 2**

Vous résidez dans une autre commune et vous souhaitez inscrire votre enfant à Saint-Jeannet.

- 1°) Compléter la fiche de demande de « Dérogation Externe Doc 2 » disponible en Mairie ou sur le site internet de la commune <a href="http://www.saintjeannet.com">http://www.saintjeannet.com</a> (Rubrique enfance/jeunesse // Inscriptions scolaires).
- 2°) Déposer en Mairie ou envoyer par mail à <u>enfancejeunesse@saintjeannet.com</u> le dossier accompagné des justificatifs demandés (tout dossier incomplet ne sera pas traité)
- **3°) Après avis de la commission des 2 communes** une notification vous sera adressée par mail ou par courrier (avis favorable ou défavorable), par votre commune de résidence.

Tout changement de situation au cours de l'année scolaire doit faire l'objet d'un courrier adressé en Mairie au service Enfance Jeunesse.

Les demandes de dérogations Internes et Externes sont à renouveler chaque année.

MAIRIE DE SAINT-JEANNET

Service Enfance Jeunesse 04.93.59.49.49

Dépôt des dossiers en Mairie ou par mail : enfancejeunesse@saintjeannet.com